

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages du produit phytopharmaceutique identique HAREGI*

*de la société* **BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA**  
*enregistrée sous le* **n°2019-0142**

*Vu la décision du directeur général de l'Anses du 19 octobre 2018 concernant le produit phytopharmaceutique KENJA,*

Considérant que le produit HAREGI est strictement identique au produit KENJA,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

## Informations générales sur le produit

<b>Nom du produit</b>	HAREGI	
<b>Type de produit</b>	Produit de revente	
<b>Titulaire</b>	BELCHIM CROP PROTECTION NV/SA Technologelaan 7 1840 Londerzeel Belgique	
<b>Produit de référence</b>	Nom commercial	KENJA
	N° AMM	2171010
<b>Numéro d'intrant</b>	693-2018.01	
<b>Numéro d'AMM</b>	2180703	
<b>Fonction</b>	Fongicide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 11 JAN. 2019



**Françoise WEBER**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Modalités d'autorisation du produit

---

<b>Vente et distribution</b>	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit uniquement dans les emballages :	
Emballage	Contenance
Bidons en polyéthylène haute densité	3 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L - 5 L - 10 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	1 L